

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2092

28 août 2013

SOMMAIRE

AFI.ESCA Luxembourg S.A.	100397	Bright Yellow Holding S.A.	100373
ASK Invest S.à r.l.	100403	Bronsville Holding S.A.	100378
Ataraxia	100371	Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l.	100370
Baden Invest 1 S.A.	100376	Bruerst Luxembourg S.A.	100409
Baden Invest 2 S.A.	100377	Busangel S.A.	100416
Barron Aircraft Management S.A.	100378	BV Acquisitions X S.à r.l.	100385
Bartol Properties Sàrl	100373	Cabot Holdings S.à r.l.	100408
Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l.	100371	Carlitt Finance	100379
Battery Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l.	100373	CAVEM - Centre Audio-visuel de l'Enseignement Musical s.à r.l. POP-MUSIC SCHOOL Jean Roderes	100383
Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. ..	100372	CERE II Coinvest Finance S.à r.l.	100380
Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l. ..	100371	CEREP III Denmark S.à r.l.	100382
Beauty Care Professional Products Participations S.A.	100379	CEREP III Eastern S.à r.l.	100384
Beauty Care Professional Products Participations S.A.	100371	CEREP II Investment Ten S.à r.l.	100381
Bebono S.A.	100372	CEREP II Investment Twelve S.à r.l.	100382
BEL Financial Services S.à r.l.	100374	Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l.	100381
Bellivo S.A.	100374	CLdN Vrac S.A.	100416
Benoît Ceuppens Full Business Solution S.à r.l.	100400	CL Luxembourg Capital Management S.à r.l.	100379
Bergeline Holding S.à r.l.	100373	Credit Suisse (Lux) Private Markets Fund	100378
Berkeley CEBIG Sàrl	100372	Danussen	100375
Bernos Patrimoine S.A., SPF	100375	EIF Soparfi A S.à r.l.	100376
Bernos Patrimoine S.A., SPF	100380	EIK Financiële Maatschappij S.A.	100377
Betsy S.A.	100373	Elite Immobilière S.à r.l.	100375
Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l.	100371	Eurofins Food Testing LUX Holding	100413
BG Inter Lux S.à r.l.	100374	Eurofins International Holdings LUX	100414
Biloba Investissement S.A.	100374	Eurofins Water Testing LUX	100406
Biobutteck Wilhelm Sàrl	100374	Interessenverein Binsfeld - Holler- Breidfeld	100398
Blackpearl Capital Group S.A.	100372	ÖKOBIT Biogas AG	100383
Blooch S.A.	100375	Socfinasia S.A.	100370
Blue Luxembourg S.A.	100375	Van Dijken S.à r.l.	100370
BNP Paribas S.B Ré	100380	Vialegis S.A.	100370
BOES Félix S.à r.l.	100376	Wandpark Kehmen-Heischent S.A.	100370
Brasserie Chemin de Fer S.à r.l.	100377		

Socfinasia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 10.534.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013092833/10.

(130113321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Vialegis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.824.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092902/10.

(130113263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Van Dijken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 3, avenue Docteur Klein.

R.C.S. Luxembourg B 149.617.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092906/10.

(130112934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Wandpark Kehmen-Heischent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 1, Schlasswee.

R.C.S. Luxembourg B 98.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WANDPARK KEHMEN-HEISCHENT S.A.

Référence de publication: 2013092917/10.

(130113363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.464.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 25 avril 2013

Le siège social a été transféré du 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013093059/14.

(130114341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Ataraxia, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 78.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013093031/11.

(130113865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.135.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2013093052/11.

(130114008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.906.

Les comptes annuels de Battery Lux Holdco (Onshore) S.à.r.l. B 137.906 au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Battery Lux Holdco (Onshore) S.à.r.l.

Référence de publication: 2013093043/11.

(130114730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.118.

Les comptes annuels de Battery Lux Holdco II (Offshore) S.à.r.l. B 138.118 au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Battery Lux Holdco II (Offshore) S.à.r.l.

Référence de publication: 2013093044/11.

(130114728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Beauty Care Professional Products Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013093069/10.

(130114629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Blackpearl Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 155.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2013093054/11.

(130113832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.907.

Les comptes annuels de Battery Lux Holdco (Offshore) S.à.r.l. B 137.907 au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Battery Lux Holdco (Offshore) S.à.r.l.

Référence de publication: 2013093042/11.

(130114731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Berkeley CEBIG Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.130.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 2 juillet 2013

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Johanna Kohvakka de sa fonction de Gérant A avec effet au 1^{er} juillet 2013.

2. L'Associé unique décide de nommer au poste de Gérant A pour une durée indéterminée et ce, avec effet au 1^{er} juillet 2013:

- Monsieur Neil Ross, né le 16 novembre 1953 à Edimbourg, Ecosse, résidant au 10, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
A l'issue de ces décisions, les gérants sont les suivants:

- Neil Ross, Gérant A;
- Sharon Raingold, Gérant A;
- Candice De Boni, Gérant B;
- Natalia Venturini, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093051/22.

(130114183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Bebono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 66.555.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013093070/10.

(130114382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Battery Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.117.

Les comptes annuels de Battery Lux Holdco II (Onshore) S.à.r.l. B 138.117 au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Battery Lux Holdco II (Onshore) S.à.r.l.

Référence de publication: 2013093045/11.

(130114729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Bright Yellow Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 129.603.

La dénomination du commissaire aux comptes Facts Services S.à.r.l. a changé et se nomme désormais Facts Services S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093058/11.

(130114352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Bartol Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 117.243.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013093064/12.

(130114024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Bergeline Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 133.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093077/10.

(130113836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Betsy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/07/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013093080/10.

(130114136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

BEL Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 36.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.612.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013093072/11.

(130114104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Bellivo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 82.436.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013093073/12.

(130114015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

BG Inter Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, ZAC Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 171.669.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093081/10.

(130114191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Biloba Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093082/10.

(130113984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Biobutteck Wilhelm Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8328 Capellen, 93, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 100.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013093083/11.

(130114387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Bernos Patrimoine S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.515.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} juillet 2013

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 1^{er} juillet 2013 que;

- Monsieur Christian FRANÇOIS, né à Rocourt (B), le 1^{er} avril 1975, demeurant au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2017.

Certifié sincère et conforme

POUR LA SOCIETE

Signatures

Référence de publication: 2013093079/15.

(130114306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Bloch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 93.856.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2013093087/11.

(130114489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Blue Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 158.176.

—
Statuts coordonnés suivant acte du 28 juin 2013, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093089/10.

(130114714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Elite Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 335, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.530.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093241/9.

(130114141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Danussen, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 47.652.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093198/9.

(130114319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Baden Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.829.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 juin 2013:

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Didier FRANK, gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 3, rue du Parc, F-67205 Oberhausbergen.

- Monsieur Didier DETEMPLE, gérant de sociétés, demeurant au 9, rue Charles de Gaulle, F-57950 Montigny-lès-Metz.

- Monsieur Jean-Paul LEVY, avocat, demeurant au 29, rue Gambetta, F-57400 Sarrebourg.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Luc HANSEN licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Président

- Monsieur Gerdy ROOSE, ingénieur commercial et maître en gestion fiscale, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,,

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093061/26.

(130114157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

BOES Félix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 25, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 28.226.

—
Le Bilan abregé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2013.

Référence de publication: 2013093091/10.

(130114708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

EIF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.688.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 juin 2013

- La démission de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique, effective au 1^{er} juillet 2013.

- Monsieur Daniel Laurencin, employé privé, avec adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée et effective à partir du 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013093236/18.

(130114634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Baden Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.815.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 juin 2013:

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Didier FRANK, gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 3, rue du Parc, F-67205 Oberhausbergen.
- Monsieur Didier DETEMPLE, gérant de sociétés, demeurant au 9, rue Charles de Gaulle, F-57950 Montigny-lès-Metz.
- Monsieur Jean-Paul LEVY, avocat, demeurant au 29, rue Gambetta, F-57400 Sarrebourg.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Luc HANSEN licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Président

- Monsieur Gerdy ROOSE, ingénieur commercial et maître en gestion fiscale, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093062/26.

(130114160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Brasserie Chemin de Fer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 74.583.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093094/10.

(130114695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

EIK Financiële Maatschappij S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 63.290.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats d'administrateurs de Monsieur Franck PROVOST (Président du Conseil d'Administration), de Madame Marianne REPPLINGER et de Madame Nathalie DUCHAUSSOY.

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période six ans le mandat de commissaire aux comptes de la société HOPARGEST S.A.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013093238/18.

(130114358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Barron Aircraft Management S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 96.755.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour BARRON AIRCRAFT Management S.A.

Référence de publication: 2013093063/23.

(130114743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Bronsville Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.814.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013093096/12.

(130113877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Credit Suisse (Lux) Private Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.275.

Suite à la démission de Monsieur Sven-Christian KINDT du conseil d'administration de la société susmentionnée avec effet au 30 juin 2013, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014:

Mr. RAPOSO Sergio, Membre du conseil d'administration

55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

Mr. GENNARI Jean-Paul, Membre du conseil d'administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Mr. VON KYMMEL Eduard, Membre du conseil d'administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Georges Beckené

Référence de publication: 2013093123/19.

(130113837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Beauty Care Professional Products Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.833.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 03 juillet 2013

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 03 juillet 2013 que:

1. Le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé avec date d'effet au 17 mars 2013 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Mme. Emanuela Brero - administrateur demeurant professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mme. Delphine Tempé, administrateur demeurant professionnellement à l'adresse suivante: 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- M. Stefan Oostvogels, administrateur demeurant à l'adresse suivante: 1, rue Spierzelt, L-8063, Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. Le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67895, agissant en tant que réviseur d'entreprises agréé de la société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013093068/23.

(130114496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

CL Luxembourg Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.450,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.731.

—
Les Comptes Annuels du 11 mai au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013093163/12.

(130114119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Carlitt Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 37.297.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Louis DONAT-BOUILLUD, cadre de société, demeurant à F-74290 Veyrier du Lac;

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

- Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert-comptable, dont l'adresse professionnelle est à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme

CARLITT FINANCE

Société anonyme

Référence de publication: 2013093130/19.

(130114301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Bernos Patrimoine S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 174.515.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2013

- La démission de Monsieur Pierre -Vareille en tant qu'administrateur de catégorie A est acceptée avec effet immédiat
- La suppression des catégories d'administrateurs A et B est actée.
- Monsieur Renaud LEONARD, né le 8 novembre 1979 à Bastogne (B), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur jusque l'assemblée générale statutaire de l'an 2017.
- Le conseil d'administration se compose donc comme suit:
 - * Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, administrateur
 - * Monsieur Christian FRANCOIS, administrateur
 - * Monsieur Renaud LEONARD, administrateur

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

POUR LA SOCIETE

Signatures

Référence de publication: 2013093078/20.

(130113878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

BNP Paribas S.B Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 145.794.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 juin 2013 à 15.45 heures au 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg

Résolution 2: Gouvernance

2.1. Nomination du Président du Conseil D'Administration

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil choisit Luc Henrard demeurant au 9, rue Nina et Julien Lefèvre, L - 1952 Luxembourg comme Président du Conseil d'Administration.

M. Yvan Juchem / M. Claude Weber

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013093090/15.

(130114535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

CERE II Coinvest Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.202.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 24 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de révoquer, avec effet immédiat, CERE II Coinvest S.à r.l. de sa fonction de gérant unique de la Société;
- de nommer CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83246, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 24 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094906/35.

(130115779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.818.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.282.

Par résolutions signées en date du 25 juin 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 25 avril 2013, de la démission de son mandat de gérant de Yves Victor Cheret, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg,
- nomination, avec effet au 25 avril 2013 et pour une durée indéterminée, au mandat de gérant de Xavier M. Poncelet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093116/15.

(130113863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

CEREP II Investment Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.036.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094907/30.

(130115265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

CEREP II Investment Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.022.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;

- M. Guy Harles;

- M. Damien Renzonnet;

- M. David Pearson; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094908/30.

(130115266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

CEREP III Denmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.269.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094909/30.

(130115267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

CAVEM - Centre Audio-visuel de l'Enseignement Musical s.à r.l. POP-MUSIC SCHOOL Jean Roderes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 10, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 20.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093140/10.

(130114471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

ÖKOBIT Biogas AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.822.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am ersten Juli.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "ÖKOBIT Biogas AG", mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74a, route de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 129822 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg am 21. Juni 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1848 am 31. August 2007.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Isabelle SCHAEFER, Angestellte, mit Berufsanschrift in L2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Jérôme SCHMIT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigefügt, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

- 1) Abänderung des Gesellschaftszwecks, und dementsprechende Abänderung des zweiten Artikels der Satzung.
- 2) Demission der Verwaltungsratsmitglieder und delegierten des Verwaltungsrates Achim Hemut NOTTINGER und Christoph Josef SPURK und Ernennung von Karina KRONAUER zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied.
- 3) Demission des Kommissars BDO Tax & Accounting und Ernennung von LUX-FIDUCIAIRE Consulting S.à r.l. zum neuen Kommissar.
- 4) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft zu ändern.

Infolge dessen erhält Artikel zwei, folgenden Wortlaut:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von eigenen Immobilien, der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen und die Vornahme von allen anderen Anlageformen; sie kann alle Arten von Wertpapieren und Baranlagen erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie veräußern. Die Gesellschaft kann sich beteiligen an der Gründung, an der Betreuung und an der Aufsicht jeglicher Gesellschaften oder Unternehmen, sie kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren, Schuldscheine oder sonstige Schuldanerkenntnisse ausgeben."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Demission der aktuellen Verwaltungsratsmitglieder und delegierten des Verwaltungsrates Achim Hemut NOTTINGER und Christoph Josef SPURK an und erteilt ihnen Entlastung bis zum heutigen Tag von ihrem Mandat.

Die Generalversammlung ernennt das aktuelle Verwaltungsratsmitglied Karina KRONAUER zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied gültig bis zur Generalversammlung im Jahre 2016.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Demission des aktuellen Kommissars BDO Tax & Accounting an und erteilt ihm Entlastung bis zum heutigen Tag von seinem Mandat.

Die Generalversammlung ernennt LUX-FIDUCIAIRE Consulting S.à r.l., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, eingetragen im Firmen- und Handelsregister Luxembourg unter der Sektion B Nummer 49280, zum neuen Kommissar gültig bis zur Generalversammlung im Jahre 2016.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, Aufgenommen in Esch/Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: SCHAEFER, SCHMIT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/07/2013. Relation: EAC/2013/8539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093753/69.

(130114142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

CEREP III Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.378.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;

- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094910/30.

(130115268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

BV Acquisitions X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 178.587.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first day of the month of July,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

BV Acquisitions X Parent S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-), in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (the Founding Shareholder), represented by Lizette Perez-Deisboeck, with professional address at 930 Winter Street, Suite 2500, Waltham, Massachusetts 02451, USA and Christophe Gaul, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, acting in their capacity as A Manager and B Manager respectively,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on June 28, 2013;

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means BV Acquisitions X S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "BV Acquisitions X S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The Company's subscribed share capital is set at forty thousand Euro (EUR 40,000.-), represented by four million (4,000,000) Shares all in registered form having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01).

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 3 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is

performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one category A Manager and one category B Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s)), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s)) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on first (1st) January and ends on thirty-first (31st) December of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;

(v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that it subscribes to four million (4,000,000) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the sum of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at three (3);

(b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:

- Lizette Perez-Deisboeck, whose professional address is at 930 Winter Street, Suite 2500, Waltham, Massachusetts 02451, USA;

and the following persons are appointed as managers of the Company having a B signatory power:

- Christophe Gaul, whose professional address is at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg; and

- Constance Collette, whose professional address is at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

(c) the members of the Board are appointed for an unlimited period; and

(d) the address of the registered office of the Company is set at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour du mois de juillet,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire demeurant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BV Acquisitions X Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante-cinq mille euro (EUR 45.000,-), en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (l'Associé Fondateur), représentée par Lizette Perez-Deisboeck, ayant son adresse professionnelle à 930 Winter Street, Suite 2500, Waltham, Massachusetts 02451, USA et Christophe Gaul, ayant son adresse professionnelle à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, agissants respectivement en tant que Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 juin 2013;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie BV Acquisitions X S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "BV Acquisitions X S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante mille Euro (EUR 40.000,-), représenté par quatre millions (4.000.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant

les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 15 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante. Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du (des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s). Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s), s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera

procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit les quatre millions (4.000.000) de parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de quarante mille Euro (EUR 40.000,-) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants est fixé à trois (3);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- Lizette Perez-Deisboeck, dont l'adresse professionnelle est à 930 Winter Street, Suite 2500, Waltham, Massachusetts 02451, États-Unis

et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Christophe Gaul, dont l'adresse professionnelle est à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg; et

- Constance Collette, dont l'adresse professionnelle est à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une période illimitée; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 juillet 2013. REM/2013/1189. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096700/660.

(130117882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

AFI.ESCA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 175.991.

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AFI.ESCA Luxembourg S.A." (numéro d'identité 2013 22 04 277), avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 175.991, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} mars 2013, publié au Mémorial C, numéro 1134 du 14 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'exercice, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour son compte, de toute activité d'assurance, y compris de coassurance et réassurance, concernant la vie humaine, comportant principalement:

- assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes non liées à des fonds d'investissement ainsi que les assurances complémentaires à ces assurances;
- assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes liées à des fonds d'investissement et
- opérations de capitalisation.

De plus, la société pourra réaliser toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, apports en sociétés, souscriptions, achats de titres ou de parts d'intérêts, constitutions de société et éventuellement toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rattachant directement à l'activité d'assurance ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement.»

2) Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.»

3) Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit au siège social de la société ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations, au plus tard au cours de la deuxième semaine du mois d'avril.»

4) Révocation - nomination.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'exercice, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour son compte, de toute activité d'assurance, y compris de coassurance et réassurance, concernant la vie humaine, comportant principalement:

- assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes non liées à des fonds d'investissement ainsi que les assurances complémentaires à ces assurances;
- assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes liées à des fonds d'investissement et

- opérations de capitalisation.

De plus, la société pourra réaliser toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, apports en sociétés, souscriptions, achats de titres ou de parts d'intérêts, constitutions de société et éventuellement toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rattachant directement à l'activité d'assurance ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit au siège social de la société ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations, au plus tard au cours de la deuxième semaine du mois d'avril.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société «CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX S.A.» comme commissaire aux comptes et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de réviseur d'entreprises la société à responsabilité limitée «KPMG Luxembourg», ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 149.133. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THEISEN, J-M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013096535/88.

(130116555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Interessenverein Binsfeld - Holler - Breidfeld, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 8, Ëlwenterstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 6.140.

In der Generalversammlung vom 26. März 2013 des Interessenvereins Binsfeld - Holler - Breidfeld haben die anwesenden Mitglieder, gemäß den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck, sowie im Respekt der abgeänderten Satzungen des vorgenannten Interessenvereins vom 13. Januar 1971 (Memorial C 1971 Nummer 74, Seite 3513, beschlossen, die bestehenden Satzungen durch folgende Satzungen zu ersetzen:

1. Name, Sitz, Dauer, Zielsetzung

Art. 1. Der Verein trägt den Namen Interessenverein Binsfeld - Holler - Breidfeld. Er ist befugt, die Bezeichnung „Bihob, Vereng fir Tourismus, kulturellt Liäwen a Bedreiwe van engem ländliche Museum" zu tragen.

Art. 2. Der Verein hat seinen Sitz in L-9946 Binsfeld, 8 Ëlwenterstrooss.

Art. 3. Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Verein hat als Ziel:

- Das lokale Kulturschaffen zu fördern, besonders durch das bestehende Museum „a Schiewesch“
- Die Herausgabe einer kulturellen Publikation
- Die touristische Entwicklung der Ortschaften Binsfeld, Holler, Broidfeld und der Region zu unterstützen u. a. durch eine gezielte Werbung und durch zweckentsprechende Infrastruktur
- Den sozialen Tourismus zu verwirklichen zu Gunsten von älteren Menschen, Kindern, Jugendlichen, Behinderten unter anderem durch Ferienunterkünfte und-Wohnungen
- Für das Zusammenleben und den sozialen Zusammenhalt der Gesellschaft der drei Ortschaften mitzuwirken

Art. 5. Der Verein soll bei seiner Zielsetzung mit den Gemeindeverantwortlichen und mit allen anderen Vereinen zusammenarbeiten.

2. Mitglieder

Art. 6. Mitglied des Vereins ist jede Person, die die Zielsetzung des Vereins unterstützt und bis zum Tage der Generalversammlung einschließlich, den festgesetzten Mitgliederbeitrag des laufenden Jahres entrichtet hat.

Die Zahl der Mitglieder ist unbeschränkt, ohne aber unter 10 fallen zu können.

Art. 7. Der Mitgliederbeitrag wird durch die Generalversammlung für das folgende Jahr festgesetzt. Er darf den Betrag von 100,00 € nicht überschreiten.

Art. 8. Die Mitgliedschaft erlischt durch Austritt oder Ausschluss.

Der Ausschluss eines Mitgliedes erfolgt durch die Generalversammlung bei Zweidrittelmehrheit der anwesenden Mitglieder, wenn ein Mitglied durch tadelhaftes Verhalten dem Verein Schaden zufügt.

Das austretende oder ausgeschlossene Mitglied hat kein Anrecht auf das Guthaben des Vereins.

3. Verwaltungsrat

Art. 9. Der Verein wird durch einen Verwaltungsrat geleitet, der aus 7 bis 13 Mitgliedern besteht.

Ein exekutiver Rat, bestehend aus Präsident, Vizepräsident, Sekretär und Kassierer, wird vom Verwaltungsrat für die Dauer von 3 Jahren bestimmt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat wird jedes Jahr in der Generalversammlung zu einem Drittel erneuert. Das austretende Drittel wird durch folgende Reihenfolge bestimmt:

- Präsident, Sekretär und ein Drittel der Mitglieder
- Vize-Präsident und ein anderes Drittel
- Kassierer und das letzte Drittel.

Die austretenden Mitglieder sind wiederwählbar. Neue Mitglieder im Verwaltungsrat erfüllen die Amtszeit ihrer Vorgänger.

Scheidet ein Mitglied des Verwaltungsrats aus, so kann der Verwaltungsrat den freigewordenen Posten provisorisch besetzen. Die definitive Wahl muss in der ersten folgenden Generalversammlung bestätigt werden.

Art. 11. Der Verwaltungsrat ist zuständig für alle Entscheidungen, die nicht ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind. Der Verwaltungsrat kann in einem internen Reglement die Verfahrensweise des Vereins festlegen.

Ein Verbund des exekutiven Rats, bestehend aus Präsident, Vize-Präsident, Kassierer oder Sekretär und einem Mitglied des Vorstandes ist unterschreibungsberechtigt für notarielle, und gerichtliche Angelegenheiten.

Art. 12. Der Verwaltungsrat wird vom Präsidenten zusammengerufen. Der Präsident muss den Verwaltungsrat zusammengerufen, wenn dies von einem Drittel der Mitglieder des Verwaltungsrates verlangt wird.

Der Verwaltungsrat wird vom Präsidenten oder seinem Stellvertreter geleitet.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn wenigstens zwei Mitglieder des exekutiven Rates anwesend sind. Die Entscheidungen im Verwaltungsrat werden mit absoluter Mehrheit der anwesenden Mitglieder getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters ausschlaggebend.

Bei finanziellen Angelegenheiten ab einer festzusetzenden Summe oder bei Personalangelegenheiten müssen wenigstens die Hälfte des Verwaltungsrates und davon wenigstens die Hälfte des exekutiven Rates anwesend sein. Die vorgenannte Summe wird in der ersten Vorstandssitzung nach der Generalversammlung festgelegt.

Art. 13. Die Vertreter des Vereins in anderen Gremien werden durch den Verwaltungsrat bestimmt.

4. Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung hat über folgende Punkte zu entscheiden:

- a) Statutenänderungen
- b) Wahl und Amtsenthebung der Verwaltungsratsmitgliedern und der Kassenrevisoren
- c) Genehmigung der Jahresabschlusskonten

- d) Festlegung des Jahresbeitrags
- e) Auflösung des Vereins

Art. 15. Die Generalversammlung ist ordentlich oder außerordentlich. Die ordentliche Generalversammlung findet jährlich zwischen dem 1. Januar und dem 31. Mai statt. Sie wird vom Verwaltungsrat mindestens 6 Tage vor dem Termin schriftlich einberufen mit einer beigefügten Tagesordnung.

Art. 16. Die Beratung der Generalversammlung über die Statutenänderung wird durch die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 geregelt.

Art. 17. Die Generalversammlung wird geleitet durch den Präsidenten oder dessen Stellvertreter.

5. Finanzen

Art. 18. Das Rechnungsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

6. Auflösung des Vereins

Art. 19. Die Auflösung des Vereins erfolgt durch eine außerordentliche Generalversammlung, die eigens zu diesem Zweck einberufen wird.

Art. 20. Im Falle einer Auflösung muss das Vermögen des Vereins an eine Vereinigung mit ähnlicher Zielsetzung oder an die Gemeinde übertragen werden.

Binsfeld, den 26. März 2013.

Unterschriften.

Référence de publication: 2013096554/85.

(130116513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

BCFBS S.à r.l., Benoît Ceuppens Full Business Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 4, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 178.596.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Benoît CEUPPENS, commerçant, demeurant à B-7110 Houdeng-Aimeries, 6D, rue Jules Monoyer.
- 2.- Madame Marlène CARLIER, institutrice, épouse de Monsieur Benoît CEUPPENS, demeurant à B-7110 Houdeng-Aimeries, 6D, rue Jules Monoyer.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 30 mai 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la prestation de services dans le domaine de l'informatique, notamment le conseil, la programmation, le développement, la maintenance, la location, l'installation et la réparation;
- la prestation de services dans le domaine du matériel et logiciels informatiques, à savoir hardware et software;
- la création, l'organisation et l'exploitation de réseaux internet ou intranet;
- le dépôt et l'exploitation de tous brevets, marques et licences.

La société peut agir en tant qu'intermédiaire sur base de commissions.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de Benoît Ceuppens Full Business Solution S.à r.l., en abrégé BCFBS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Doncols.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Benoît CEUPPENS, commerçant, demeurant à B-7110 Houdeng-Aimeries, 6D, rue Jules Monoyer,	
vingt parts sociales	20
2.- Madame Marlène CARLIER, institutrice, épouse de Monsieur Benoît CEUPPENS, demeurant à B-7110	
Houdeng-Aimeries, 6D, rue Jules Monoyer, quatre-vingt parts sociales	80
Total: cent parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été libérées comme suit:

- jusqu'à concurrence du montant de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500.-) par l'associé Monsieur Benoît CEUPPENS par un versement en espèces;

- jusqu'à concurrence du montant de quatre mille Euros (€ 4.000.-) par l'associée Madame Marlène CARLIER par un versement en espèces;

de sorte que la somme de six mille cinq cents Euros (€ 6.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;

- jusqu'à concurrence du montant de six mille Euros (€ 6.000.-) par l'associée Madame Marlène CARLIER moyennant un apport en nature, consistant dans une voiture CITROEN C4 Grand Picasso, numéro de châssis VF7UA9HZC45244999.

La valeur de la voiture résulte d'une facture de la société B.C. Développement sprl du 20 mai 2013, dont une copie, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, confirment l'existence et la valeur de l'apport en nature et ils donnent décharge au notaire à cet égard.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent faire eux-mêmes toutes les démarches nécessaires en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg en vue de l'immatriculation de la voiture CITROEN C4 Grand Picasso au nom de la société présentement constituée.

Ils déclarent en outre avoir connaissance qu'ils sont personnellement tenus de toute la partie du capital social non valablement libéré.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Benoît CEUPPENS, commerçant, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 12 octobre 1976, demeurant à B-7110 Houdeng-Aimeries, 6D, rue Jules Monoyer.

2.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Marlene CARLIER, institutrice, née à La Louvière (Belgique), le 26 mai 1980, épouse de Monsieur Benoît CEUPPENS, demeurant à B-7110 Houdeng-Aimeries, 6D, rue Jules Monoyer.

3.- La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;

- par la signature individuelle de la gérante administrative jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000.-); au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique sera obligatoire.

4.- Le siège social de la société est établi à L-9647 Doncols, 4, Chemin des Douaniers.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 4 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1281. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): D. SPELLER.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096657/148.

(130118183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

ASK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 1.400.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.027.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Marie-Sybille Frapier, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

acting as the representative of the board of managers (the Board) of ASK Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of PLN 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand polish zloty) and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 167.027 (the Company),

pursuant to the resolutions of the Board passed on 14 June 2013 (the Resolutions) and a power of attorney under private seal (the Proxy).

A copy of the Resolutions and the Proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, representing the Board of the Company pursuant to the Resolutions, requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 867 on 3 April 2012 which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, dated 8 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 979 on 24 April 2013.

2. Article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) reads as follows:

« **Art. 5. Share capital.**

The Company's share capital is set at PLN 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand polish zloty), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a nominal value of PLN 1 (one polish zloty) each.

The authorised capital of the Company is set at PLN 500,000,000 (five hundred million polish zloty) represented by a maximum of 500,000,000 (five hundred million) shares, each with a par value of PLN 1 (one polish zloty).

The manager/board of managers is authorised, during a period starting on 6 February 2012, and expiring on the fifth anniversary of such date, to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time by way of issuance of shares.

The manager/board of managers is expressly authorised to issue shares to existing holders of shares only.

The manager/board of managers is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this article 5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares.

After the increase of the share capital within the limits of the authorised share capital, the first paragraph of this article 5 shall be amended so as to reflect such increase. The manager/board of managers shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to these articles of association before a notary."

3. In the Resolutions and in accordance with article 5 of the Articles, the Board resolved:

(i) to approve and authorise the Company's share capital increase by PLN 150,000 (one hundred fifty thousand polish zloty) in order to raise it from its current amount of PLN 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand polish zloty)

to PLN 1,400,000 (one million four hundred thousand polish zloty) by the issue of 150,000 (one hundred fifty thousand) ordinary shares each having a nominal value of PLN 1 (one polish zloty);

(ii) to authorise each member of the Board and any lawyer and any employee of Allen & Overy Luxembourg to have the share capital increase recorded in front of a civil law notary;

(iii) to acknowledge the receipt on 19 June 2013 from ASK 1 Sp. Z o. o, being the sole shareholder of the Company, of the subscription price of PLN 165,000 (one hundred sixty-five thousand polish zloty) which is composed of (i) PLN 150,000 (one hundred fifty thousand polish zloty) to be allocated to the Company's nominal share capital account and (ii) PLN 15,000 (fifteen thousand polish zloty) to be allocated to the Company's legal reserve account, i.e. account 131 of the Luxembourg Standard Chart of Accounts dated 10 June 2009; and

(iv) to (i) empower each member of the Board to individually sign or execute, on behalf of the Company, any document necessary to be executed in connection with the transactions including a power of attorney given to any lawyer and any employee of Allen & Overy Luxembourg in respect of the recording of the share capital increase in front of a civil law notary and (ii) give full approval, consent and authorisation individually to each member of the Board and to any lawyer and any employee of Allen & Overy Luxembourg for all actions which would be necessary, useful or ancillary to or useful for the consummation of the transaction contemplated thereby.

4. The 150,000 (one hundred fifty thousand) new shares have been subscribed and fully paid up by ASK 1 Sp. Z o. o, by way of a contribution in cash.

5. The 150,000 (one hundred fifty thousand) new shares having been subscribed and paid up in cash by ASK 1 Sp. Z o. o, the total sum of PLN 165,000 (one hundred sixty-five thousand polish zloty) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who confirms this.

6. The contribution in cash, in an aggregate amount of PLN 165,000 (one hundred sixty-five thousand polish zloty), is to be allocated as follows:

(i) an amount of PLN 150,000 (one hundred fifty thousand polish zloty) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of PLN 15,000 (fifteen thousand polish zloty) to the legal reserve account of the Company.

7. The issuance of the new shares to ASK 1 Sp. Z o. o and the capital increase is effective and, consequently, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

"The Company's share capital is set at PLN 1,400,000 (one million four hundred thousand polish zloty), represented by 1,400,000 (one million four hundred thousand) shares with a nominal value of PLN 1 (one polish zloty) each."

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1.500.

The increase of capital is valued at EUR 38,131.50.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up and executed in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

After reading the present deed to the appearing person, known to the undersigned notary by his name, first name and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Marie-Sybille Frapier, juriste, résidant professionnellement au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

agissant en qualité de représentant du conseil de gérance (le Conseil de Gérance) de ASK Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de PLN 1,250,000 (un million deux cent cinquante mille zloty polonais) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.027 (la Société),

en vertu des résolutions du Conseil de Gérance passées le 14 juin 2013 (les Résolutions) et d'une procuration donnée sous seing privée (la Procuration).

Un exemplaire des Résolutions et de la Procuration paraphé ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil de Gérance en vertu des Résolutions, requiert le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1. La Société a été constituée le 3 février 2012 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 867 du 3

avril 2012, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, daté du 8 février 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N° 979 du 24 avril 2013.

2. L'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) est libellé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.**

Le capital social de la Société est fixé à la somme de PLN 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille zloty polonais) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de PLN 1 (un zloty polonais) chacune.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à la somme de PLN 500.000.000 (cinq cent millions de zloty polonais) représenté par un maximum de 500.000.000 (cinq cent millions) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de PLN 1 (un zloty polonais).

Le gérant / le conseil de gérance est autorisé, durant une période commençant le 6 février 2012 et se terminant cinq ans après cette date, à augmenter le capital social jusqu'à atteindre le montant total du capital social autorisé, en une seule ou en plusieurs fois par le biais de l'émission de nouvelles parts sociales.

Le gérant / le conseil de gérance est expressément autorisé à émettre des parts sociales aux détenteurs de parts sociales uniquement.

Le gérant / le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions afférentes à la souscription et à l'émission de parts sociales tel qu'il y a été autorisé par le présent article 5, y compris à déterminer les lieu et place de l'émission ou des émissions successives de parts sociales, le prix d'émission, le versement ou non d'une prime d'émission ou non, ainsi que les conditions de paiement des parts sociales.

Après chaque augmentation de capital effectuée dans les limites du capital autorisé, le premier paragraphe du présent article 5 sera modifié afin de refléter ladite augmentation. Le gérant / le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires afin que ladite augmentation de capital soit enregistrée et que les modifications adéquates aux statuts soient apportées par-devant notaire ou autorisera toute autre personne à prendre ces mesures."

3. Conformément aux Résolutions et à l'article 5 des Statuts, le Conseil de Gérance a résolu:

(i) d'approuver et autoriser l'augmentation de capital de PLN 150.000 (cent cinquante mille zloty polonais) afin d'augmenter le montant actuel de PLN 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille zloty polonais) à PLN 1.400.000 (un million quatre cent mille zloty polonais) en émettant 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de PLN 1 (un zloty polonais);

(ii) d'autoriser tous les membres du Conseil de Gérance et tout avocat et tout employé de Allen & Overy Luxembourg de constater l'augmentation du capital par-devant notaire;

(iii) d'accepter la réception au 19 juin 2013 de la part de ASK 1 Sp. Z o. o, étant l'associé unique de la Société, du prix de souscription de PLN 165.000 (cent soixante-cinq mille zloty polonais) qui est composé de (i) PLN 150.000 (cent cinquante mille zloty polonais) à attribuer au compte représentant le capital social de la Société et (ii) PLN 15.000 (quinze mille zloty polonais) à attribuer au compte représentant la réserve légale de la Société, i.e. le compte 131 du Plan Comptable Normalisé du 10 juin 2009; et

(iv) de (i) donner pouvoir à tous les membres du Conseil de Gérance de signer ou d'exécuter individuellement, au nom de la Société, tout document dans le cadre de la transaction y compris une procuration à tout avocat et tout employé de Allen & Overy Luxembourg pour la constatation de l'augmentation de capital par-devant notaire et (ii) donner l'approbation, le consentement et l'autorisation à chaque membre du Conseil de Gérance et à tout avocat et tout employé de Allen & Overy Luxembourg d'accomplir individuellement toutes les actions nécessaires, utiles ou accessoires à l'exécution de la présente transaction.

4. Les 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles parts sociales ont été souscrites et payées intégralement par ASK 1 Sp. Z o. o par un apport en espèces.

5. Les 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles parts sociales ayant été souscrites et libérées en numéraire par ASK 1 Sp. Z o. o, la somme totale de PLN 165.000 (cent soixante-cinq mille zloty polonais) est à la disposition de la Société, preuve de cela ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le confirme.

6. La contribution en numéraire, d'un montant total de PLN 165.000 (cent soixante-cinq mille zloty polonais) est affectée de la manière suivante:

(v) un montant de PLN 150.000 (cent cinquante mille zloty polonais) au compte de capital social de la Société; et

(vi) un montant de PLN 15.000 (quinze mille zloty polonais) au compte représentant la réserve légale de la Société.

7. L'émission des nouvelles parts sociales en faveur de ASK 1 Sp. Z o. o et l'augmentation de capital social de la Société, telle que décrite ci-dessus, est effective et, par conséquent, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié de façon à adopter la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à la somme de PLN 1.400.000 (un million quatre cent cinquante mille zloty polonais) représenté par 1.400.000 (un million quatre cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de PLN 1 (un zloty polonais) chacune."

Les frais, émoluments et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en vertu du présent acte sont estimés à environ EUR 1500.

L'augmentation de capital est évaluée à EUR 38.131,50.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après avoir été lu à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom et lieu de résidence, l'original du présent acte a été signé par le notaire instrumentant et la partie comparante.

Signé: M.-S. Frapier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28712. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096647/177.

(130118142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Eurofins Water Testing LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 164.148.

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Water Testing LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 19 octobre 2011, publié au mémorial C numéro 2896 du 26 novembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164148.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Madame Genea ARGIRO, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marco CASAGRANDE, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE SEPT CENTS (1.700) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 170.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de CENT SOIXANTE-DIX MILLE EURO (EUR 170.000,-) à TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) par la création et l'émission de MILLE TROIS CENTS (1.300) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (EUR 3.757.000,-) dont CENT TRENTE MILLE EUROS (EUR 130.000,-) seront alloués au capital social et TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT-SEPT MILLE EUROS (EUR 3.627.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de MILLE TROIS CENTS (1.300) parts sociales par la société «Eurofins Environment Testing LUX Holding», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122860, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (EUR 3.757.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 170.000,-) à TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de CENT TRENTE MILLE EUROS (EUR 130.000,-) par la création et l'émission de MILLE TROIS CENTS (1.300) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EURO (EUR 3.757.000,-) dont CENT TRENTE MILLE EUROS (EUR 130.000,-) seront alloués au capital social et TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT-SEPT MILLE EUROS (EUR 3.627.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de MILLE TROIS CENTS (1.300) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des MILLE TROIS CENTS (1.300) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société «Eurofins Environment Testing LUX Holding», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122860,

Laquelle a déclaré souscrire les MILLE TROIS CENTS (1.300) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de de TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (EUR 3.757.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Water Testing LUX», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 2 juillet 2013 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) représenté par TROIS MILLE (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 3.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ARGIRO, TROQUET, CASAGRANDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/07/2013. Relation: EAC/2013/8966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096822/89.

(130117107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Cabot Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.566,48.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.902.

—
Transfert de parts

Il résulte s'un transfert et apport de parts sociales en date du 28 juin 2013, que l'associé de la Société, JCF III Europe S.à r.l., a transféré 698.316 parts sociales de classe A1, 698.316 parts sociales de classe A2, 698.316 parts sociales de classe A3, 698.316 parts sociales de classe A4, 698.316 parts sociales A5, 698.316 parts sociales de classe A6, 698.316 parts sociales de classe A7, 698.316 parts sociales de classe A8, 698.316 parts sociales de classe A9 et 698.316 parts sociales de classe A10 qu'il détenait dans la Société à:

- Janus Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.454.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

JCF III Europe S.à r.l.	10 parts sociales de classe A1
	10 parts sociales de classe A2
	10 parts sociales de classe A3
	10 parts sociales de classe A4
	10 parts sociales de classe A5
	10 parts sociales de classe A6
	10 parts sociales de classe A7
	10 parts sociales de classe A8
	10 parts sociales de classe A9
	10 parts sociales de classe A10
JCF III Europe Holdings LP.	10 parts sociales de classe A1
	10 parts sociales de classe A2
	10 parts sociales de classe A3
	10 parts sociales de classe A4
	10 parts sociales de classe A5
	10 parts sociales de classe A6
	10 parts sociales de classe A7
	10 parts sociales de classe A8
	10 parts sociales de classe A9
	10 parts sociales de classe A10
Carat Manager Nominee Limited	21.117 parts sociales de classe B1
	21.117 parts sociales de classe B2
	21.117 parts sociales de classe B3
	21.117 parts sociales de classe B4
	21.117 parts sociales de classe B5
	21.117 parts sociales de classe B6
	21.117 parts sociales de classe B7
	21.117 parts sociales de classe B8
	21.117 parts sociales de classe B9
	21.117 parts sociales de classe B10
	120.000 parts sociales de classe C1
	120.000 parts sociales de classe C2
	120.000 parts sociales de classe C3
	120.000 parts sociales de classe C4
	120.000 parts sociales de classe C5
	120.000 parts sociales de classe C6
	120.000 parts sociales de classe C7
	120.000 parts sociales de classe C8
	120.000 parts sociales de classe C9
	120.000 parts sociales de classe C10
	88.371 parts sociales de classe D1
	88.371 parts sociales de classe D2
	88.371 parts sociales de classe D3
	88.371 parts sociales de classe D4

	88.371 parts sociales de classe D5
	88.371 parts sociales de classe D6
	88.371 parts sociales de classe D7
	88.371 parts sociales de classe D8
	88.371 parts sociales de classe D9
	88.371 parts sociales de classe D10
Janus Holdings Luxembourg S.à r.l.	698.316 parts sociales de classe A1
	698.316 parts sociales de classe A2
	698.316 parts sociales de classe A3
	698.316 parts sociales de classe A4
	698.316 parts sociales de classe A5
	698.316 parts sociales de classe A6
	698.316 parts sociales de classe A7
	698.316 parts sociales de classe A8
	698.316 parts sociales de classe A9
	698.316 parts sociales de classe A10

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Cabot Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013096703/82.

(130117179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Bruest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 178.584.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le dix juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, STEFID S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.961,

ici représentée par Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, employé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 juin 2013, laquelle restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «BRUEST LUXEMBOURG S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, déclare souscrire les TROIS CENT DIX (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Stéphane WEYDERS, Directeur de Société, né à Arlon (B) le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement au 151, avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg.

Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, employé, né le 4 février 1969 à Nancy (France), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

Madame Valérie PARTIGIANONE, employée, née à Moyeuve-Grande (France) le 10 mai 1970, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La Société Lealex Consult S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 148.504.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROSSIGNOL-BURGOS LEON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27720. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2013.

Référence de publication: 2013096693/190.

(130117742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Eurofins Food Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Food Testing LUX Holding», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 décembre 2006, publié au mémorial C numéro 221 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B122863.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Madame Genea ARGIRO, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marco CASAGRANDE, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les UN MILLION QUATRE MILLE (1.004.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CENT VINGT-CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 125.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de CENT VINGT-CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 125.500.000,-) à CENT VINGT-SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 126.500.000,-) par la création et l'émission de HUIT MILLE (8.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 23.796.000,-) dont UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) seront alloués au capital social et VINGT-DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 22.796.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de HUIT MILLE (8.000) parts sociales par la société dénommée «Eurofins International Holdings LUX», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157959, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 23.796.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de CENT VINGT-CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 125.500.000,-) à CENT VINGT-SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 126.500.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de HUIT MILLE (8.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 23.796.000,-) dont UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) seront alloués au capital social et VINGT-DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 22.796.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de HUIT MILLE (8.000) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des HUIT MILLE (8.000) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société «Eurofins International Holdings LUX», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157959.

Laquelle a déclaré souscrire les HUIT MILLE (8.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de de VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 23.796.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Food Testing LUX Holding», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 26 juin 2013 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des parts sociales de la société à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CENT VINGT-SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 126.500.000,-) représenté par UN MILLION DOUZE MILLE (1.012.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 7.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ARGIRO, TROQUET, CASAGRANDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/07/2013. Relation: EAC/2013/8964. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096820/94.

(130117109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Eurofins International Holdings LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 157.959.

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 20 décembre 2010, publié au mémorial C numéro 507 du 17 mars 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157959.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2012, publié au mémorial C numéro 340 du 12 février 2013.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Madame Genea ARGIRO, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marco CASAGRANDE, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les VINGT-NEUF MILLIONS (29.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de VINGT-NEUF MILLIONS D'EUROS (EUR 29.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de VINGT-NEUF MILLIONS D'EUROS (EUR 29.000.000,-) à TRENTE MILLIONS D'EUROS (EUR 30.000.000,-) par la création et l'émission de UN MILLION (1.000.000) de parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 23.796.000,-) dont UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) seront alloués au capital social et VINGT-DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 22.796.000,-), seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de UN MILLION (1.000.000) de parts sociales par la société «EUROFINS SCIENTIFIC SE», société européenne de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B167775, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 23.796.000,-)

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de VINGT-NEUF MILLIONS D'EUROS (EUR 29.000.000,-) à TRENTE MILLIONS D'EUROS (EUR 30.000.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de UN MILLION (1.000.000) de parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 23.796.000,-) dont UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) seront alloués au capital social et VINGT-DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 22.796.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de UN MILLION (1.000.000) de parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription du UN MILLION (1.000.000) de parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société «EUROFINS SCIENTIFIC SE», société européenne de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B167775.

Laquelle a déclaré souscrire les UN MILLION (1.000.000) de parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 23.796.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins International Holdings LUX», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 26 juin 2013 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des parts sociales de la société à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

” **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLIONS D'EUROS (EUR 30.000.000,-) représenté par TRENTE MILLIONS (30.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 7.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ARGIRO, TROQUET, CASAGRANDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/07/2013. Relation: EAC/2013/8965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096821/95.

(130117108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

CLdN Vrac S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 161.486.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2013

«The General Meeting decides to re-elect Mr. Christian Cigrang, Mr. Pierre Cigrang, Mr. Michel Jadot, Mr. Paul Traen, ODESCO VOF, Mr. Alexis Vermast, Mr. Frank van Bellingen and Mr. Marc Bruyns for another year until the next annual general meeting of shareholders. The General Meeting also decides to re-elect BDO-audit for another year until the next annual general meeting of shareholders.»

Traduction libre

«L'Assemblée Générale décide de renommer Messieurs Mr. Christian Cigrang, Mr. Pierre Cigrang, Mr. Michel Jadot, Mr. Paul Traen, ODESCO VOF, Mr. Alexis Vermast, Mr. Frank van Bellingen and Mr. Marc Bruyns comme administrateurs pour une année supplémentaire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire. L'Assemblée Générale décide aussi de renommer BDO-audit pour une année jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire.»

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Paul Traen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013093166/20.

(130114639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Busangel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093098/10.

(130114365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.